

**rapport
d'activité**

2024

**L'AVANT
Centre d'urgence**

Introduction.....	3
1. Présentation du service	4
2. 2024 dans les grandes lignes	6
2.1. Faits marquants	6
2.2. Ressources humaines	6
2.3. Évaluation / démarche qualité	7
3. Le public accompagné	8
3.1. Tendances de l'évolution des publics	8
3.2. Les nuitées	8
3.3. Typologie des personnes accompagnées en 2024	8
3.3.1. Sexe / âge (cumul sur l'année).....	8
3.3.2. Composition des ménages accueillis.....	9
3.3.3. Caractéristiques des femmes accueillies (sur la totalité des femmes accueillies au cours de l'année 2024).....	9
3.3.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif.....	9
3.3.5. Ressources des personnes accompagnées en 2024	10
4. L'accompagnement	10
4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement	10
4.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre.....	11
4.3. Les entrées	11
4.4. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	12
4.4.1. Niveau de formation initiale des personnes orientées	12
4.4.2. Âge des personnes orientées	13
4.4.3. Mesures et étapes sur les personnes orientées	13
4.4.4. Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2024	13
4.5. Actions collectives	14
4.6. Les orientations des familles sorties	15
4.7. Évolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif	16
4.7.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2024.....	16
4.7.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2024.....	16
5. Partenaires spécifiques et financiers	17
6. Paroles du terrain.....	17
7. Conclusions et perspectives	18

Introduction

L'année 2024 a débuté par la fin du déménagement de l'Auvent qui a eu lieu le 14 décembre 2023. 2024 avait été pensé comme l'année de véritable transition et comme une année d'expérimentation. L'ensemble de l'équipe de l'Auvent avait conscience que 2024 permettrait de découvrir ce nouveau lieu mais aussi de nouvelles familles qui n'avaient pas connu l'ancien Auvent mais aussi de nouvelles pratiques professionnelles. En effet, tout était à refaire. Le projet de l'Auvent est en véritable remaniement.

Il a donc fallu aborder cette année avec de la patience, tout d'abord pour prendre possession du lieu, pour s'accommoder, pour parfois renoncer et pour qu'un lieu tellement attendu depuis si longtemps passe d'un rêve à une réalité.

1. Présentation du service

Etablissement	Centre Maternel L'Auvent
Adresse	28 rue Alfred de Musset 69100 VILLEURBANNE
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	06.86.41.02.42
Email	auvent@alynea.org
Nom du directeur général	Pascal Isoard-Thomas/ Philippe IMBERT
Pôle de rattachement	Pôle Hébergement Collectif
Nom du directeur de pôle	Atlantide MERLAT
Nom de la cheffe de service	Béatrice CHALVIGNAC-ANDREOLETTI
N° Finess	69 078 588 6
Type d'établissement	Accueil Mère-Enfant/ Centre Maternel
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	1975

Chiffres clefs	2024
Capacité d'accueil	29 places mères et enfants
Mode d'hébergement	11 logis dans un semi-collectif
Public cible	Futures mères ou mères avec un maximum de 4 enfants (dont l'un au moins a moins de 3 ans)
Orientation	Orientation par le biais de la Commission d'Accueil Mères Enfants pilotée par la Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance de la Métropole de Lyon
Nbre de personnes accompagnées en 2024	21 familles accompagnées Dont 35 enfants et 21 mères
Nbre d'animaux de compagnie	0
Nbre d'admissions	10 familles
Nbre de sorties (en nombres de familles) et motif.	10 familles sorties <ul style="list-style-type: none"> soit 10 mères et 17 enfants (27 personnes) Motifs de sortie : <ul style="list-style-type: none"> 1 orientation vers un AME en diffus 1 orientation vers une résidence sociale 2 orientations vers une structure dans le cadre de la Métropole de l'Hospitalité 1 orientation vers un CHRS en collectif 3 orientations vers un CHU dont 1 famille hors département pour motif lié à la mise à l'abri dans le cadre de violences conjugales 2 sorties vers des solutions personnelles dont 1 après placement des enfants dans une famille d'accueil/
dont nombres de personnes sorties dans logement autonome ou hébergement adapté	0 sorties en logement autonome 8 sorties en hébergement adapté (en fonction de la situation administrative) soit 8 mères et 14 enfants 1 départ volontaire
Taux d'occupation	94,43%
Nbre personnes accompagnées par CIP	7
Financeurs	100% financement par la Métropole
Mécènes	Crédit agricole : Don de 3000€ pour aménagement de la salle d'éveil
Nombre personnes hébergées chaque nuit	En moyenne 27,5 personnes par nuit
Durée moyenne de séjour au 31.12.2024	5.08 mois
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2024	7.01 mois
Nombre d'ETP en 2024	10,08

2. 2024 dans les grandes lignes

2.1. Faits marquants

L'année 2024 a débuté par la fin du déménagement de l'Auvent qui a eu lieu le 14 décembre 2023. 2024 avait été pensé comme l'année de véritable transition et comme une année d'expérimentation. L'ensemble de l'équipe de l'Auvent avait conscience que 2024 permettrait de découvrir ce nouveau lieu mais aussi de nouvelles familles qui n'avaient pas connu l'ancien Auvent mais aussi de nouvelles pratiques professionnelles. En effet, tout était à refaire. Le projet de l'Auvent est en véritable remaniement.

Il a donc fallu aborder cette année avec de la patience, tout d'abord pour prendre possession du lieu, pour s'accommoder, pour parfois renoncer et pour qu'un lieu tellement attendu depuis si longtemps passe d'un rêve à une réalité.

2.2. Ressources humaines

L'équipe de l'Auvent a été stable cette année, avec une arrivée au mois de février d'une nouvelle monitrice-éducatrice et une démission de l'éducatrice spécialisée, qui a pris effet au 31-12-2024.

Fonctions	Effectif au 31/12/2024	En ETP
Agent d'entretien	1	0,68
Cheffe de service	1	1
CIP détachée du service emploi	1	0,10
Educatrice de Jeunes Enfants	1	1
Maîtresse de maison	1	1
Psychologue	1	0,30
Référente Socio-Administratif	1	1
Référente Socio-Educatif	1	1
Référente Vie Quotidienne et Collective	2	2
Veilleur de nuit	2	2
Total	12	10,08

L'équipe de l'Auvent a accueilli cette année plusieurs stagiaires :

- 1 stagiaire en BTS Economie Sociale et Familiale (Stage court)
- 1 stagiaire en école de sage-femme (Stage court)
- 1 stagiaire en école d'Educatrice de Jeunes Enfants. (Stage court)
- 1 stagiaire en 2^{ème} année d'école d'assistante sociale (Stage long)

Par ailleurs, nous avons accueilli deux jeunes femmes en service civique fin 2023, le service civique s'est poursuivi jusqu'en juillet 2024.

Cette année a été aussi synonyme de formation pour 2 salariées de l'Auvent afin de devenir intervenante YAPP (Y'A Personne de Parfait).

L'année 2024 a débuté par une journée de travail en équipe pour faire un retour sur le déménagement mais aussi pour envisager après l'emménagement le travail quotidien à l'Auvent.

En 2024, l'équipe a participé à une journée de sensibilisation autour de l'approche par les forces, animée par Christiane BERGERON, mais aussi une journée de colloque sur les violences conjugales et leur impact direct sur les enfants qui en sont victimes qui a eu lieu à l'UCLY. Ces journées contribuent bien évidemment à la formation continue des professionnels mais aussi à une bonne cohésion.

Enfin, une demi-journée portée par le responsable de la sécurité des bâtiments d'Alynea a permis à l'équipe de mieux appréhender cet aspect au sein des nouveaux locaux.

2.3. Évaluation / démarche qualité

La poursuite des réunions de fonctionnement qui ont eu lieu au rythme d'environ 2 heures 2 jeudis par mois a permis de travailler des outils et ainsi de permettre d'initier une démarche qualité, qui se devra nécessairement se structurer en 2025, sur les mêmes temps. Cette démarche qualité est nécessairement à mettre en place au vu des enjeux importants de 2025.

Le 1^{er} semestre 2024 a permis l'installation concrète, parfois avec de la douleur, chaque chose devait trouver sa place. Le second semestre a permis de se préparer à la réécriture du projet d'établissement. En effet, le précédent avait été finalisé en 2016 et il avait été convenu de la nécessité de s'installer dans le nouveau lieu avant de repenser en profondeur le projet social du centre maternel.

Fin 2024, nous mesurons désormais mieux les besoins des mères ainsi que des enfants dans ce nouveau lieu, ainsi la nécessité de penser l'accompagnement ainsi qu'un certain nombre de procédures a été mise en lumière. Ce nouveau lieu permet de passer d'un collectif subi à un collectif pensé, toutefois, il faut de la délicatesse mais aussi beaucoup de volonté et une détermination de la part de chaque professionnelle de l'équipe de l'Auvent.

Notre manière d'intervenir doit passer d'une présence de l'équipe notamment dans le collectif à un Aller-vers et les interrogations de l'équipe doivent être accompagnées et soutenues dans la dynamique de changement des pratiques.

3. Le public accompagné

3.1. Tendances de l'évolution des publics

La tendance pour l'année 2025 reste relativement stable par rapport aux deux années précédentes. Nous pouvons noter toutefois, des refus de familles qui n'ont pas souhaité venir à l'Auvent, ce qui a retardé l'accueil de nouvelles familles.

3.2. Les nuitées

Le nombre de nuitées est très stable pour ces trois dernières années avec une baisse minime en 2024 mais explicable au regard de 2023, qui avait une activité particulièrement importante en raison du déménagement avec l'accueil de nouvelles familles et le maintien pour quelques jours supplémentaires de familles dans les appartements en diffus.

Capacité (nombre de places)	2022	2023	2024
Nombre de nuitées réalisables	10585	10585	10614
Nombre de nuitées réalisées	9978	10035	10023
Taux d'occupation	94,27%	94,80%	94,43%

3.3. Typologie des personnes accompagnées en 2024

3.3.1. Sexe / âge (cumul sur l'année)

Concernant les mères accueillies, il est intéressant de repérer que l'âge d'accueil moyen des mères est de 28 ans, ainsi il est à noter que ce ne sont pas forcément de très jeunes femmes qui sont accueillies à l'Auvent. La mère la plus jeune est arrivée à 17 ans et 11 mois et la plus âgée accueillie en 2024 avait 43 ans.

Par ailleurs, même si la majorité des enfants accueillis a moins de 3 ans, un quart des enfants a plus de 3 ans, ce qui implique la nécessité pour l'équipe de travailler avec les écoles maternelles mais aussi primaires et d'adapter l'accompagnement à des enfants plus grands.

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			
	Féminin	Masculin	Total	%
Tranche d'âge				
- 3 ans	12	14	26	44%
3 à 17 ans	7	3	10	17%
18 à 24 ans	7	0	7	12%
25 à 59 ans	16	0	16	27%
Total	42	17	59	
%	71%	29%		100%

3.3.2. Composition des ménages accueillis

Au 31/12/2024, il n'y a que des familles monoparentales accueillies à l'Auvent.

Une seule jeune femme est arrivée enceinte cette année.

	2023	2024
Femme isolée	4,34%	0%
Famille monoparentale	95,66%	100%
Nombre total de ménages	23	21

3.3.3 Caractéristiques des femmes accueillies (sur la totalité des femmes accueillies au cours de l'année 2024)

	2023	2024
Femme victime de violence conjugales ou intrafamiliales	4	8
Femme présentant des addictions	1	2
Femme présentant des troubles psychiques	3	1
Femme en situation de handicap (reconnu ou demande en cours)	3	1
Femme en parcours de migration	15	16
Femme victime de la traite ou de réseaux de prostitution	1	1
Jeune femme sortante d'ASE ou d'un Contrat Jeune Majeur	1	1
Demandeuse d'asile	1	1

Il est à noter que 100% des femmes accueillies ont vécues dans leur parcours de vie, au moins une situation de violence voire de multiples violences, dans différents contextes. Un nombre important des femmes ont vécu des violences dès leur enfance. Toutefois, il est extrêmement complexe de pouvoir décrire l'ensemble du parcours des femmes, car elles présentent bien souvent de nombreuses caractéristiques.

3.3.4 Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

La situation administrative des personnes accompagnées est stable par rapport à l'année 2023. Nous pouvons mentionner que plusieurs mères sont en attente pendant de nombreux mois voire années d'un premier titre de séjour notamment pour le motif de Vie Privée et Familiale lié au fait qu'elle soit Parent d'enfant français, alors qu'il s'agit d'un titre de plein droit.

	2023	%	2024	%
CNI	6	26%	6	29%
Titre de séjour	5	22%	5	24%
Récépissé sans autorisation de travailler	1	4%	1	4,5%
Récépissé avec autorisation de travailler	3	13%	1	4,5%
Demandeur d'asile	1	4%	1	4,5%
Sans papier	7	31%	7	33,5%
Total	23	100%	21	100%

3.3.5 Ressources des personnes accompagnées en 2024

En 2024, la baisse des personnes sans ressources est notable. Elle est corrélable avec le fait que nous avons accueilli plus de personnes de nationalité française ou étant régularisées et ouvrons donc droit à des ressources.

Par ailleurs, concernant les deux femmes qui ont une indemnité AAVA en lien avec leur activité, elles peuvent bénéficier d'un pécule pour que le travail qu'elles fournissent soit valorisé. Le pécule a aussi été versé à une femme en complément de l'Allocation Demandeur d'Asile afin que ses ressources ne soient pas inférieures au pécule versé aux familles à l'Auvent et que toutes les familles puissent bénéficier d'un seuil de ressources identique.

	2023	%	2024	%
Sans ressources	12	53%	8	38%
Prestations sociales uniquement	7	30%	9	42%
Activité Salariée (milieu protégé) + prestations	2	9%	1	4%
Activité salariée seule	0	0%	0	0%
Indemnités Formation + Prestations	1	4%	0	0%
Indemnité AAVA	1	4%	2	8%
Allocation Provisoire Jeune Majeur			1	4%
Allocation Demandeur d'Asile			1	4%
Total	23	100%	21	100%

4. L'accompagnement

4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

Cette année a engagé la réflexion pour un accompagnement plus objectif des situations des familles et ainsi pouvoir mieux rendre compte notamment au juge des enfants dans le cas où l'enfant

a été confié à l'ASE et spécifiquement placé auprès de sa mère en Accueil Mère Enfant des compétences parentales mais aussi du lien mère-enfants. Ainsi, l'équipe a travaillé autour de plusieurs outils comme une grille de compétences parentales avec une partie d'auto-évaluation de la part de la mère mais aussi une partie portée par l'équipe. Cet outil devra permettre en 2025 aux mères aussi de repérer leurs forces et les points qui restent à travailler. Par ailleurs, un classeur permettant aux mères de retracer l'ensemble de leur parcours à l'Auvent a été mis en œuvre. Enfin, il y a eu la mise en place d'un réel accompagnement budgétaire notamment pour les familles bénéficiant d'un pécule mais aussi pour celles qui avaient des dettes de participation financière à l'Auvent.

Cette année 2024 a donné lieu à de très nombreux temps de réflexion concernant l'intervention dans les logis mais aussi dans le collectif. En effet, passer d'une structure qui a fonctionné sur un modèle de collectif imposé par les locaux à un collectif pensé et apprendre à « aller vers » est un réel défi pour une équipe. C'est un changement complet de paradigme et l'équipe s'est beaucoup interrogée sur sa légitimité à rentrer dans les logis et comment le faire. C'est une équipe au travail que l'équipe de l'Auvent au 31/12/2024.

L'équipe a pu se retrouver en difficulté face à certaines hébergées qui revendiquaient être « chez elles » sans comprendre pourquoi les professionnel-le-s venaient les voir, estimant qu'elles n'avaient pas de comptes à rendre à la structure.

4.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

Un travail important a été fait cette année pour la remise à jour des outils de la loi 2002-2 au vu du nouveau contexte d'accueil. De nombreux temps de travail lors de réunions de fonctionnement ont été organisées à hauteur environ de 2 réunions par mois de 2 heures.

En effet, le règlement de fonctionnement a été complètement revu après l'arrivée dans le nouveau lieu car il ne correspondait absolument plus à la configuration actuelle des locaux.

Un travail autour du projet d'établissement a été lancé, en effet, le projet d'établissement 2016-2021 était caduque tant au niveau de la période que du contenu. Le choix avait été fait lors de l'arrivée de la nouvelle cheffe de service fin 2022, d'attendre le déménagement qui était déjà connu à cette période afin d'être au plus près de la réalité.

L'évaluation externe n'a pas encore été engagée, alors qu'elle aurait dû être terminée en cette fin d'année 2024, mais les enjeux très importants de ces deux dernières années n'ont pas permis de lancer plus de chantiers.

Un travail autour du livret d'accueil caduque lui aussi sera lancé au début de l'année 2025.

L'élaboration de ces nouveaux outils a été un enjeu mais permet de se replonger dans une recherche de sens de l'accompagnement.

4.3. Les entrées

Le motif d'entrée pour 2024 est très intéressant à observer car il colore une partie importante de l'activité de l'Auvent. En effet, on observe une tendance nette à la hausse des mesures liées à la protection de l'enfance avec les enfants confiés à l'ASE avec un placement en AME avec leurs mères, dans ce cas, l'Auvent est une alternative au placement, mais aussi des enfants qui sortent d'un placement en pouponnière ou en famille d'accueil tout en restant confiés à l'ASE ou bien encore des mesures d'accompagnement judiciairisées dans le cadre d'AEMO ou de MJIE. Il y a eu en 2024, une bascule nette puisque 43% des enfants sont protégés judiciairement.

Ces chiffres, très intéressants doivent être éclairés car de nombreux mouvements ont eu lieu en 2024 avec des levées de mesures de placement en AME pour 5 enfants mais aussi 4 enfants qui ont été confiés à l'ASE pendant la durée de l'accompagnement à l'Auvent et 2 enfants qui ont été de nouveau placés en famille d'accueil.

Ces motifs d'entrée et ces mouvements ont fait considérablement augmenter le travail autour des écrits à destination soit de l'ASE, soit du juge pour enfants mais aussi de rendez-vous et d'audience.

Motifs de l'accueil	2023		2024	
	Total	%	Total	%
Prévention	29	80%	20	57%
Protection dans le cadre d'une mesure de type AEMO ou MJIE	Non évalué		6	17%
Protection dans le cadre d'un placement en AME	7	20%	2	6%
Protection dans le cadre d'un placement en AME après une sortie de placement à l'IDEF ou en famille d'accueil	Non évalué		7	20%
TOTAL	36	100%	35	100%

4.4. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

4.4.1. Niveau de formation initiale des personnes orientées

L'année 2024 a été marquée par l'absence de CIP à partir de septembre de manière claire mais à partir de l'été dans les faits. Ainsi, tant au niveau des chiffres collectés que du nombre de personnes accompagnées, l'année 2024 est complexe quant à l'accompagnement socio-professionnel.

Niveau de formation	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	1
Niveau VI (avant 3ème)	5
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	2
Niveau IV (BAC)	0
Niveau III (BAC+2)	0
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	0
Diplôme étranger non reconnu en France	1
Total	9

4.4.2. Âge des personnes orientées

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	2023		2024	
	Total	%	Total	%
< 25 ans	2	20%	4	44%
26 / 35 ans	6	60%	3	34%
36 / 45 ans	2	20%	2	22%
46 / 55 ans	0	0%	0	0%
> 55 ans	0	0%	0	0%
Total	10	100%	9	100%

4.4.3. Mesures et étapes sur les personnes orientées

Redynamisation	9
Bilan, diagnostic	9
Projet Professionnel	4
Médiation partenaires socio-pro	0
Changement Référent RSA	1
Orientation PLIE	0
Suivi dans l'emploi/formation	1
PERLE	0

4.4.4. Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2024

En 2024, nous avons pu noter que l'entrée en formation est très contrainte par la question de la garde des enfants. En effet, cette question avec les difficultés que nous rencontrons malgré l'implication importante de l'éducatrice de jeunes enfants pour trouver des places en crèche, conditionnent les projets professionnels ou d'entrée en formation.

CDI	0
CDD – 3 mois/ intérim	0
Formation ou CDD de + 4 mois	0
Formation Français	1
Total	1

4.5. Actions collectives

La réflexion autour des actions collectives et de la façon dont l'équipe pouvait créer du collectif et sur la portée de celui-ci a été omniprésente cette année. La mobilisation des familles est un perpétuel questionnement, car malgré les difficultés que rencontrent les professionnel-le-s pour que les familles se rendent aux ateliers, les familles sont en demande de ce collectif et à chaque temps partagé les familles sont satisfaites et peuvent exprimer tout le bénéfice qu'elles en retirent.

Les ateliers qui ont eu lieu à l'Auvent sont nombreux et variés :

- Les ateliers YAPP : programme à l'intention des parents d'enfants âgés de cinq ans et moins, venu tout droit du Canada et porté dans la Métropole de Lyon par l'association Conciliabulles. Il permet à des parents d'élaborer ensemble autour de la parentalité, accompagnés par un-e intervenant-e spécifiquement formé-e.

Durant 5 séances de 2 heures, au mois de mai et au mois de septembre, le programme YAPP permet de :

- RENCONTRER d'autres parents de jeunes enfants (de 0 à 5 ans) ;
- ÉCHANGER sur des questions et des idées concernant le rôle de parent ;
- SE RENSEIGNER sur le développement, la sécurité, la santé et le comportement de leurs enfants ;
- DISCUTER d'expériences de la vie de tous les jours ;
- TRAVAILLER ensemble avec le soutien d'une animatrice qualifiée ;
- DÉCOUVRIR des façons positives d'agir en tant que parent.

Les 2 sessions ont été financées par la Métropole de Lyon. En 2024, les deux professionnelles de l'équipe se sont formées lors d'une session de deux journées, ont dû valider cette formation lors de l'animation d'une session en binôme avec une professionnelle de l'association Conciliabulles. Le travail sur la parentalité en collectif est une nouvelle action depuis maintenant 2 ans, qui prend tout son sens pour l'entraide entre mères ; le travail autour de l'approche par les forces, dynamique dans laquelle de l'Auvent a commencé à s'investir en 2024, par le biais d'une journée de sensibilisation.

- Deux sessions de 5 ateliers autour de l'alimentation et de l'activité physique avec l'association Sens et Savoirs
- Des ateliers créatifs proposés aux enfants pour favoriser le lien avec leurs mères animés par l'association Terre d'Ortho les samedis matin.
- Des repas collectifs préparés par les mères notamment à l'occasion de la journée internationale des droits de la Femme.
- Des ateliers autour de la sexualité et de la grossesse portés par Gynécologues sans Frontières et par une étudiante sage-femme.
- Des sorties régulières à la Ludothèque de Villeurbanne proposées par l'éducatrice de jeunes enfants.
- Des sorties à la Maison du Livre de l'Image et du Son accompagnées par l'équipe de l'Auvent.
- Des ateliers et animations proposés par le CCO : des ateliers argile, des ateliers danse et relaxation et la participation de deux mères soutenues par la présence de deux professionnelles à deux performances dansées dans le cadre du Festival des Invits de Villeurbanne, différents ateliers (Bouquins Câlines pour favoriser la lecture auprès des 0/3 ans, un atelier broderie)

- Des temps de Yoga Maman Enfant animés par une professionnelle de l’Auvent.
- Deux séances de Boxe Libératrice, l’un collectif, l’autre individuel proposées par Kamel MADANI, Boxeur qui s’est formé à cette approche. Ce projet n’a pu se poursuivre pour une raison de coût mais a été très apprécié par les femmes qui y ont participé. Une recherche de financement spécifique pour permettre à d’autres femmes d’y participer est en cours.
- Le lancement d’un projet photo en collaboration avec Lionel RAULT, Photographe qui a suivi tout le projet de la sortie de terre du quartier de l’Autre Soie.

4.6. Les orientations des familles sorties

Le nombre de familles sorties en 2024 restent relativement stable par rapport à l’année 2023 avec une légère baisse. En effet, un nombre important de nouvelles familles étaient entrées en toute fin d’année 2023. Quelques éléments sont à mettre en exergue : il n’y a eu aucune sortie en logement autonome, en raison d’une part des situations administratives mais aussi des besoins importants en accompagnement, il n’y a eu aucune sortie en hôtel, toutes les orientations ont été faites vers des lieux adaptés avec un soutien important du service AME de la Métropole. Il est aussi à noter que les orientations vers d’autres AME sont très peu nombreuses malgré les sollicitations au sein de la Commission des Accueils Mères Enfants portée par la Direction de la Prévention et de la Protection de l’Enfance, et ce très souvent en raison du manque de places disponibles pour les familles en cours de régularisation ou sans droit ni titre.

	2023	%	2024	%
Fin de PEC suite exclusion	0	0%	0	0%
Fin de PEC suite au placement des enfants	0	0%	1	10%
Hébergement en hôtel ou structure DPPE	3	25%	2	20%
Hébergement chez un tiers	0	0%	1	10%
Hébergement en structure de type CHU	1	8,3%	3	30%
Hébergement en structure de type CHRS	0	0%	1	1%
Logement autonome (bailleur social)	3	25%	0	0%
Logement autonome (bailleur privé)	0	0%	0	0%
Accueil Mère-Enfant	3	25%	1	10%
Résidence sociale / FJT	1	8,3%	1	10%
CADA	1	8,3%	0	0%
Total	12	100%	10	100%

4.7. Évolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif

4.7.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2024

Les chiffres sont relativement stables entre 2023 et 2024. En effet, sur des petits effectifs comme à l'Auvent, la modification d'une seule situation va changer les chiffres mais en valeur absolue les chiffres sont stables. La durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2024, est très basse cette année, car il y a eu beaucoup de sorties durant le dernier semestre 2024 et par conséquent des entrées nombreuses notamment au mois de novembre et décembre entraînant une baisse de la durée d'accueil.

Durée du séjour	2023		2024	
	Nb de ménages	%	Nb de ménages	%
< 6 mois	6	56%	7	63%
6 - 12 mois	3	27%	2	18,5%
12 - 24 mois	2	18%	2	18,5%
+ 24 mois	0	0%	0	0%
TOTAL	11	100%	11	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	6,2 mois		5,08 mois	

4.7.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2024

La durée des personnes sorties en 2024 s'est considérablement raccourcie notamment en raison de situations particulières (un placement d'enfants après seulement quelques mois d'accueil, des enfants accueillis à plus de 2 ans, un départ volontaire après moins de 6 mois d'accueil par manque d'adhésion à l'accueil...).

Si cette durée est assez courte cette année, nous pouvons observer qu'après 12 mois d'accompagnement environ, une orientation est nécessaire avant que les effets de l'accompagnement ne se délitent.

Durée du séjour	2023		2024	
	Nb de ménages	%	Nb de ménages	%
< 6 mois	4	33,0%	1	10,0%
6 - 12 mois	2	16,5%	5	50,0%
12 - 24 mois	4	33,0%	3	30,0%
+ 24 mois	2	16,5%	1	10,0%
TOTAL	12	100%	10	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	12,0 mois		7,0 mois	

5. Partenaires spécifiques et financiers

Le déménagement a eu aussi pour conséquence un changement de territoire. En effet des liens très forts avec le territoire de Lyon existaient depuis de très nombreuses années, notamment sur la question des places en structure d'accueil des jeunes enfants. La politique de mise à disposition des places en crèches est très dépendante du territoire local, ainsi il a fallu tout d'abord se faire connaître et comprendre les enjeux territoriaux et les choix politiques en rencontrant l'Espace Familles Kid interlocuteur pour toutes les informations concernant les enfants de la Ville de Villeurbanne, puis nouer de nouveaux partenariats avec les différentes crèches municipales et associatives, afin de présenter les profils des familles accueillies à l'Auvent. Enfin, un travail de partenariat avec des crèches privées acceptant de prendre à temps partiel, certains enfants Il s'agit d'un enjeu important car la socialisation répond aux besoins ayant des besoins importants eux-mêmes de socialisation ou en lien avec les besoins de leurs mères, a été engagé.

Afin de se faire connaître des différentes structures du territoire, mais aussi de permettre à l'équipe et bien entendu aux mères accueillies de témoigner de leur quotidien et dans un but de démystifier les structures d'hébergement collectif, nous avons organisé le 24 septembre, une journée Portes Ouvertes. Une journée forte qui a permis les témoignages de plusieurs mamans actuelles mais aussi parties de l'Auvent ainsi que de professionnelles.

Par ailleurs, en 2024, l'Auvent a bénéficié d'un mécénat de la part du Crédit Agricole afin d'aménager la salle d'éveil. Ceci nous a permis de faire concevoir un meuble sur mesure permettant de proposer des temps de bain notamment lorsque des papas viennent voir leurs enfants, mais aussi d'acheter des meubles adaptés pour les enfants.

6. Paroles du terrain

Paroles de Christine, maitresse de maison.

« Habiter un lieu est un besoin vital, fondamental même pour les plus « oubliés »

Les familles de l'Auvent ont quitté un bâtiment vétuste situé dans le quartier de Perrache et dans lequel elles devaient partager cuisine et sanitaire pour intégrer un lieu réhabilité en logements individuels adaptés à leurs compositions familiales.

Dans le courant de l'année l'inauguration de ce tiers lieu (CCO, MSP) a permis à l'Auvent situé désormais à Villeurbanne de se faire connaître et mettre en place des liens avec plusieurs partenaires nécessaires au bon accompagnement des familles »

Paroles d'une maman accueillie à l'Auvent. Extrait du Podcast du GIE « L'Autre Soie »

« Avant que je vienne ici, j'étais dans un autre foyer, comme il y a eu des violences avec le papa, ils ont retiré ma fille, (...) le juge a dit qu'il faut que je vienne à l'accueil mère-enfant (...) je suis venue ici 4 jours avant de récupérer ma fille. Depuis qu'on est venu ici, on est bien ici, on est bien accueillies, ils sont très gentils, on est bien quand même. Je suis en sécurité avec ma fille S'il y a quelque chose comme un rendez-vous, on nous dit. Très très contente de travailler avec l'Auvent. Moi je leur dis, il ne faut pas qu'ils changent, ils n'ont qu'à continuer. »

7. Conclusions et perspectives

L'Auvent a vécu un véritable chamboulement en arrivant sur le site de l'Autre Soie, l'équipe a dû retrouver ses repères, et on peut voir que cette année a été dense et riche. De nombreux chantiers attendent l'Auvent et mettent au défi de poursuivre l'activité de l'Auvent en conservant toute la richesse et l'authenticité de cette structure emblématique tout en s'outillant et en avançant dans cette recherche de qualité.

Le travail autour du projet d'établissement qui va aboutir en 2025 permet de toujours pousser plus loin la recherche de sens et de mettre en lumière le travail « sur-mesure » autour du lien mère-enfant mais aussi les bénéfices pour l'enfant et ainsi que pour la mère. L'objectivation du travail est indispensable aujourd'hui pour éviter les écueils de la protection de l'enfance.

Le lancement d'une véritable démarche qualité notamment avec le travail autour de l'évaluation externe permettra de valoriser ce qui est déjà fait en l'explicitant tout en améliorant notre accompagnement.

L'accompagnement de la dyade mère-enfant est un triple défi car il faut accompagner l'enfant, la mère et le lien entre les deux personnes.

Comme Boris CYRULNIK l'a rappelé « Faire des 1000 premiers jours de l'enfant une priorité de l'action publique. » car « Les 1000 premiers jours de la vie sont déterminants pour le développement de l'enfant » et l'Auvent a sa partition à jouer plus que jamais, en accompagnant au développement et à la valorisation des compétences parentales tout en veillant à la sécurité globale de chaque enfant pour qu'il grandisse de manière harmonieuse.